

le dauphiné

LIBERE

www.ledauphine.com

Lundi 31 mars 2008

Grand Valence & Vallée de la Drôme

BC 26

0,85 €

ANTENNES RELAIS : DES PARENTS MONTENT AU CRÉNEAU

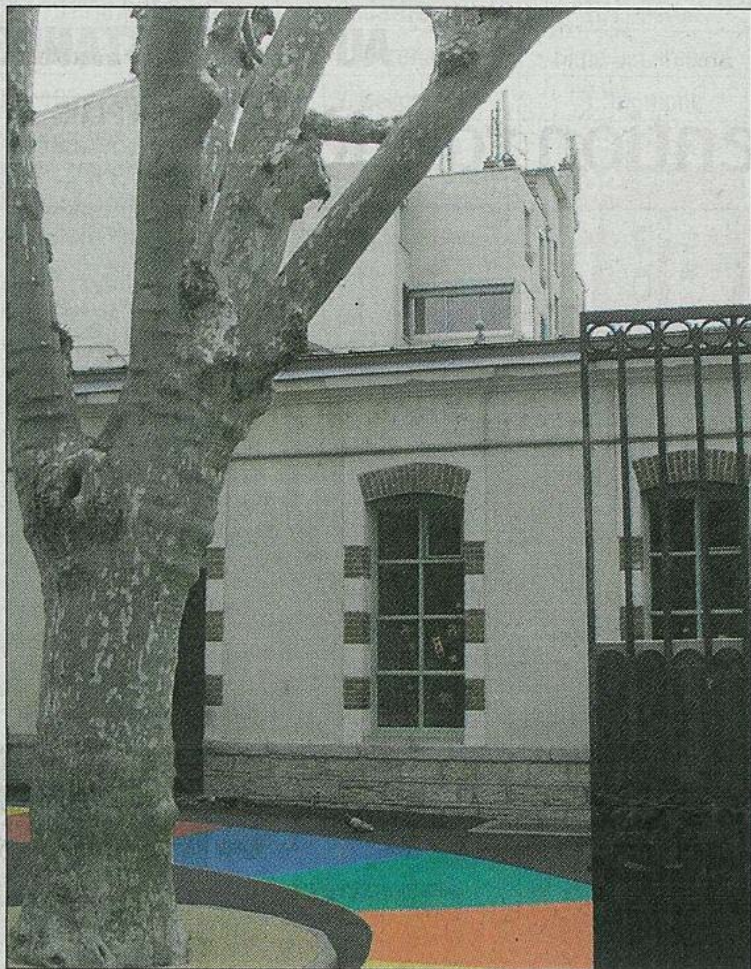
Valence : les enfants sont-ils en danger ?



À l'école La Bruyère, quartier Châteauvert, les antennes relais sont installées à 11 m de la cour de récréation. Photo DR

À l'occasion du 1^{er} tour des élections municipales, des parents d'élèves avaient décidé d'alerter les élus sur les dangers des antennes de téléphonie mobile. Installées à une dizaine de mètres de la cour de deux écoles et d'une crèche valentinoises, ils réclament leur déplacement à la nouvelle municipalité. **P. 9**

Les antennes la discorde



Plusieurs écoles sont concernées, dont l'école Pergaud en centre-ville, mais aussi et surtout l'école La Bruyère à Chateaufort et dans une moindre mesure, la crèche Pablo Néruda. Le DL / Stéphane MARC

5 30 signatures sur 730 électeurs. Les parents d'élèves de l'école maternelle La Bruyère ont fait fort. A l'occasion du 1^{er} tour des élections municipales, ils avaient décidé d'alerter leurs concitoyens sur les dangers des antennes de téléphonie mobile.

Et notamment sur les antennes installées à une dizaine de mètres de la cour d'école dans laquelle jouent les bambins.

Voilà huit ans que les parents d'élèves bataillent contre l'installation de puissantes antennes de téléphonie mobiles sur une copropriété mitoyenne à l'école La Bruyère et du Centre de loisirs associé à l'école (Clae Chateaufort). Pour Sylvain Fallot, représentant des parents, « les textes en vigueur

recommandent que de tels équipements soient installés à plus de 100 m d'établissements dits sensibles (écoles, cliniques...), mais également que les faisceaux des antennes ne les atteignent pas directement ».

Le principe de précaution pour préserver la santé des enfants

En revanche, rien n'est prévu pour le déplacement des antennes déjà installées, comme celles de la copropriété située à 11 m seulement de la cour de l'école ! L'école primaire Louis-Pergaud est dans le même cas

en centre-ville de Valence, ainsi que la crèche Pablo Néruda.

« Des mesures de rayonnement sur le site ont pu mettre en évidence que nos enfants et le personnel de l'école subissent des ondes électromagnétiques dont le niveau d'intensité dépasse le niveau maximal préconisé de 0,6 Volt/mètre. » Un seuil européen, mais en France, il est largement supérieur.

De l'ordre de 41 Volt/mètre. L'opérateur est donc légalement dans son droit.

Le débat sur la place publique

« Mais nous demandons quand même le déplacement des antennes, car de récentes études démontrent en effet un net accroissement du risque de patholo-

gies lourdes de conséquences (troubles, tumeurs, cancers...). »

Une première action a été tentée il y a quelques années, sans succès. Mais avec les municipales, les parents d'élèves ont choisi de reposer le débat sur la place publique. Après avoir interpellé les trois candidats à la mairie de Valence à ce sujet, les parents d'élèves ont lancé une pétition qui a pu recueillir plus de 530 signatures en une seule journée. « Qu'ils soient parents ou riverains, tous s'inquiètent de leur santé et de celles des enfants du quartier. »

Et les voilà très motivés, pour faire du déplacement de ces antennes relais une des toutes premières décisions de l'équipe municipale nouvellement élue.

Olivier TIERTANT